

Commune de Bourg
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 Octobre 2023
RELEVÉ DE DECISIONS

L'an deux mille VINGT TROIS, le 24 OCTOBRE à dix-huit heures trente, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY, Maire, le Conseil Municipal de la commune de BOURG.

Présents : M. JOLY, Mme GRILLET, M. VEYRY, Mme DARHAN, Mme GRIMARD, M. DOTTO, M. GARCIA, Mme SEGUIN, M. SANGUIGNE, M. BARBERY et Mme PHOTSAVANG.

Absents ayant donné pouvoir :

Mmes GUIGOU ayant donné pouvoir à M. GRIMARD
Mme MAGUIS ayant donné pouvoir à M. DOTTO
Mme PELEAU ayant donné pouvoir à Mme DARHAN
M. NOEL ayant donné pouvoir à M. VEYRY

Absents excusés : Mme BIGLIARDI, M. MOREAU, M. ALLAIN et M. TRICOT

Secrétaire de séance : Mme GRILLET

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 octobre 2023

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers. Le quorum est constaté.

A la demande de M. le maire les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur le procès-verbal de la précédente séance.

A l'unanimité, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé.

M. le maire procède à la présentation des DIA traitées par le service urbanisme depuis le précédent conseil ainsi que les dépenses de fonctionnement effectuées sur la même période.

2023-047 Don exceptionnel à la coopérative scolaire

Sur le rapport de la commission scolaire et faisant suite à une sollicitation de la coopérative scolaire, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle.

Après examen, le conseil municipal

A l'unanimité

DECIDE

- D'attribuer, au bénéfice de la coopérative scolaire, une subvention exceptionnelle de 118 €.

2023-048 Actualisation des règlements d'occupation des salles communales

Sur le rapport de M. le maire indiquant que les services du SMICVAL ont modifié le système de collecte des ordures ménagères, le remplacement par la mise à disposition de point d'apport collectif.

Considérant la nécessité d'apporter des précisions aux règlements concernés et parmi celles-ci :

Concernant le règlement de location de la salle des chais de portier, les modifications sont les suivantes.

- La phrase suivante est ajoutée :

L'occupation ne comprend pas le ramassage, le tri et l'évacuation des déchets qui restent sous la responsabilité de l'occupant.

- La phrase suivante est modifiée :

Les résidents contribuables à Bourg peuvent louer la salle pour des manifestations familiales sans nuisance sonore pour le voisinage.

- Le numéro de téléphone de l'agent en charge de la gestion de la salle est ajouté.

Concernant les documents de location de la salle de la Citadelle, toute mention de mise à disposition de Point d'Apport Collectif est supprimée. L'occupant est seul gestionnaire des déchets produits lors de la location.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

ADOpte les présentes modifications des règlements.

QUESTIONS DIVERSES

M. le maire présente devant les membres du conseil, le rapport d'activité 2022 de la C.D.C. du grand Cubzaguais.

Le rapport comprend une fiche individuelle communale reprenant pour chaque commune membre, les éléments en lien avec l'activité intercommunale présente sur son territoire.

La fiche relative à la commune de Bourg est détaillée par Mme Darhan.

Mme Darhan précise que désormais les commissions intercommunales se tiendraient les mercredis soirs.

Enfin, elle ajoute qu'un « conseiller culture » a été recruté par la C.D.C. afin de constituer un projet culturel de territoire.

M. le maire rappelle aux conseillers la tenue de la cérémonie du 11 novembre. Rendez-vous est donné à 11h place du monument aux morts.

M. Garcia sera le porte-drapeau.

Concernant les manifestations communales, Mme Seguin indique qu'un spectacle de la bibliothèque sera organisé fin novembre. Elle indique également qu'une réflexion est engagée au sein de la commission autour des animations du marché du 18 décembre.

Concernant l'organisation du marché dominical, M. le maire estime qu'au regard de la piétonisation du marché et de l'activation du plan Vigipirate, une réflexion pourrait être engagée autour de la sécurisation du site.

Enfin, M. le maire fait un point sur la mise en place du dispositif de vidéoprotection en cours sur le territoire communal.

L'installation a débuté autour de la mairie, de la citadelle et de la MSP. La phase 2 viendra par la suite avec la place de l'Eperon et le groupe scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est clôturée à 19h00.